

**Plan stratégique
(1^{er} juillet 2023 -
30 juin 2027)**

Établir la norme en matière de protection du public





Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.



Régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public, notamment :

a

en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;

b

en veillant à ce que le code de déontologie soit respecté; et

c

en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.



Valeurs

Transparence

Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux titulaires de permis et au public.

Intégrité

Maintenir les normes morales et éthiques les plus élevées.

Responsabilité

S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

Excellence

Atteindre l'excellence dans toutes les activités.

Équité

Veiller à ce que les politiques, pratiques, procédures et décisions soient justifiées et bien comprises.

Communication

Encourager les titulaires de permis, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Collège à propos de toute question sur la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne.

Plan stratégique

OBJECTIFS	
Normes professionnelles et conformité Les normes tiennent compte des besoins changeants, et les titulaires de permis exercent sans cesse leur pratique en fonction de ces normes.	Praticiens non autorisés (PNA) Lutter contre les praticiens non autorisés grâce à l'application de la loi, la délivrance de permis et la sensibilisation.
INITIATIVES	
1. Gestion de la qualité	1. Injonctions nationales
2. Programme de mentorat	2. Enregistrement de praticiens non autorisés
3. Pratique, politique et recherche axée sur le public	3. Partenariats nationaux et internationaux (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], Agence des services frontaliers du Canada [ASFC], etc.)
4. Élaboration des règlements, règlements administratifs et politiques	4. Recherche sur les PNA
5. Programmes de formation suivant l'obtention du permis	5. Sensibilisation à la prévention de la fraude
6. Efficacité et efficience du processus de plainte	
MESURES	
1. Le Programme de gestion de la qualité est conçu pour fournir une orientation et des directives claires aux titulaires de permis	1. PNA se conformant aux exigences du Collège ou faisant l'objet de poursuites
2. Les programmes de mentorat sont conçus pour fournir des conseils et des lignes directrices claires aux titulaires de permis	2. Nombre de PNA titulaires d'un permis
3. Les symposiums de recherche contribuent à façonner les stratégies du Collège	3. Nombre et portée des partenariats établis
4. Les règlements, le Règlement administratif et les politiques sont fondés sur des données probantes et sont bien documentés en plus de répondre aux besoins des parties prenantes	4. Projets de recherche en cours, présentations soumises destinées à des conférences et publications en préparation
5. Adoption de pratiques d'agrément fondées sur les données probantes et rehaussement de la qualité de la FPC	5. Fréquentation de la page de mise en garde contre les PNA
6. Temps de traitement des plaintes amélioré	

Suite du Plan stratégique à la page suivante

Plan stratégique (suite)

OBJECTIFS	
Communication avec les parties prenantes Le rôle du Collège en tant qu'organisme de réglementation reconnu est largement accepté.	Durabilité Le Collège renforce sa capacité organisationnelle.
INITIATIVES	
1. Renforcement des capacités en matière de communication	1. Culture et mobilisation
2. Communication proactive avec les titulaires de permis	2. Diversité, équité et inclusion
3. Gestion des relations gouvernementales et des enjeux	3. Conformité juridique, réglementaire, des directives et des politiques
4. Partenariat en relations stratégiques	4. Système de gestion d'entreprise
5. Communications visant la sensibilisation du public	5. Gestion de documents
MESURES	
1. Structure organisationnelle élaborée et mise en œuvre	1. Évaluation de l'efficacité des initiatives par le groupe de travail
2. Consultation et rétroaction de l'ACCPI	2. Rétroaction provenant des employés
3. Gestion efficace des enjeux émergents	3. Dépôt de rapports exigés auprès de la Chambre des communes, du Sénat, du SCT, des commissaires et demandes relatives à l'AIPRP
4. Les partenaires considèrent le Collège comme un OAR compétent	4. Lancement d'iMIS à la date prévue et élaboration d'une initiative sur les capacités prédictives et d'enquête
5. Sensibilisation du public au rôle et aux messages clés du Collège	5. Respect des exigences d'IRCC et du SCT relatives à l'AIPRP